

PORTANT TARIFICATION DE DE LA VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération n°2021-12-17-06 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification de la vente d'espaces publicitaires dans le livret d'accueil des personnels 2022-2023 et dans le livret d'accueil étudiant 2022-2023 de l'Université Clermont Auvergne (livrets numériques ; format 140x210 mm), est établie comme suit :

Livret d'accueil des personnels 2022-2023

Format de l'espace	Taille	Prix
2 ^e de couverture	140X210 mm	1 600 € HT
3 ^e de couverture	140X210 mm	1 300 € HT
4 ^e de couverture	140X210 mm	1 600 € HT
Page entière	140X210 mm	1 000 € HT
Demi-page	140X105 mm	600 € HT

Livret d'accueil étudiant 2022-2023

Format de l'espace	Taille	Prix
2 ^e de couverture	140X210 mm	1 600 € HT
3 ^e de couverture	140X210 mm	1 300 € HT
4 ^e de couverture	140X210 mm	1 600 € HT
Page entière	140X210 mm	1 000 € HT
Demi-page	140X105 mm	600 € HT

Les tarifs indiqués pour chacun des deux livrets d'accueil susvisés sont cumulatifs.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30/06/2022

Le Président



Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

01 JUIL. 2022

- Publié le

01 JUIL. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.